

Les INFORMATIONS Syndicales

Périodique de l'Union Départementale CGT des Landes

97 place de la caserne Bosquet - Maison des Syndicats - 40000 Mont de Marsan - 05 58 06 50 70

Directeur de Publication : Jacques Corrihons

Bulletin mensuel d'information destiné aux syndiqués - 64ème année - N° 397 - octobre 2009 - 1.00€

Imprimé par nos soins - Inscription C.P.A.P. : 0708 S 06601



Suicides au travail

C'est le travail qui est malade, pas les salariés

Mourir du travail, mourir au travail est insupportable, intolérable.

Il nous faut ensemble dire stop à cette spirale infernale du « mal travail ».

Les Directions d'entreprises qui refusent d'écouter les organisations syndicales portent une lourde responsabilité dans ces terribles drames.

La Cgt n'a eu de cesse, dans son quotidien, d'œuvrer à donner à toutes et tous la capacité d'agir afin de transformer en positif les situations de travail.

Les causes de la dégradation des conditions de vie au travail sont :

- ✓ la disparition des collectifs de travail ;
- ✓ les objectifs contradictoires et inatteignables ;
- ✓ une hiérarchie écartelée ;
- ✓ l'évaluation comportementale en lieu et place de la qualité du travail ;
- ✓ une redoutable stratégie d'humiliation et de manque de reconnaissance.

Remettre le travail à l'endroit.

La Cgt considère qu'il faut redonner toute sa dimension émancipatrice au travail.

Elle réaffirme l'urgence d'agir pour la transformation des situations de travail avec une reconquête de temps et d'espace de respiration où les salariés peuvent penser leur travail, retrouver leurs capacités et leur pouvoir d'agir...

C'est bien avec l'entrée de la démocratie au sein des collectifs de travail oeuvrant à une contestation des modèles économiques dominés par la finance, que le respect et la dignité prendront un nouvel essor.

Le travail doit redevenir une source de vie et d'émancipation.

Nous appelons les salariés à porter cette exigence notamment dans la journée de mobilisation mondiale du 7 octobre 2009 concernant le travail décent.

Sept syndicats pour un 7 octobre unitaire

Les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA, se sont réunies le lundi 28 septembre 2009.

Elles ont fait le point sur la préparation, en France, de la Journée mondiale pour le travail décent du 7 octobre 2009, à l'appel de la Confédération Syndicale Internationale (CSI).

Cet appel marque l'attachement de l'intersyndicale à la dimension internationale du syndicalisme.

Dans toute la France, seront organisés dans l'unité, des rassemblements, meetings, manifestations, conférences de presse, actions dans les entreprises, débats, rencontres avec les élus..., qui feront écho à des mobilisations semblables partout dans le monde ce jour-là. Les sept organisations appellent à leur réussite.

La crise, dans sa dimension économique et sociale, continue de frapper durement salariés, chômeurs, jeunes et retraités : à la pression mise par les entreprises sur les salariés, aux destructions d'emplois dans le public et dans le privé, au développement de la précarité et des inégalités se rajoutent des choix gouvernementaux désastreux en matière de fiscalité. Non seulement les salariés souffrent parce que le chômage s'aggrave, mais ils sont en plus victimes de nouvelles taxations et de hausses de cotisations, alors que les revenus du patrimoine et du capital sont préservés.

Dans cette situation, les revendications de la plateforme commune sont plus que jamais d'actualité. Elles sous-tendent une autre politique économique et sociale afin de protéger les emplois, s'opposer aux licenciements et défendre les salariés.

Les sept organisations signataires, face à l'ampleur de la crise sociale, considèrent que l'unité syndicale doit être recherchée à tous les niveaux, notamment pour impulser et soutenir les actions dans les entreprises, les services, les secteurs professionnels et les territoires. Elles conviennent de poursuivre leur travail commun d'analyse, de propositions et d'actions.

Les organisations syndicales sont décidées à obtenir du patronat et du gouvernement des avancées significatives.

Elles mettent la priorité sur : l'emploi, la prise en compte de l'intérêt des salariés dans les choix des entreprises et des pouvoirs publics, le recul de la précarité, le conditionnement des aides publiques à un comportement socialement responsable des entreprises, la réduction des inégalités

aux mains du monde des affaires

Il y a un an, le système bancaire s'effondrait. Les pouvoirs publics ont déversé des centaines de milliards d'Euros pour le renflouer.

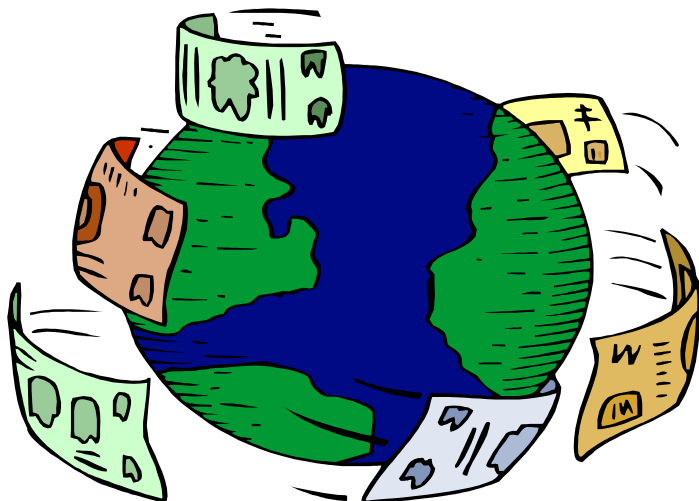
Les coupables de la crise se sont refait une santé : la bourse s'envole, les spéculateurs se frottent les mains.

Les grands patrons et les traders touchent, à nouveau, leurs bonus....

C'est le refus d'entendre les salariés et leurs représentants syndicaux qui est à l'origine de ce gâchis gigantesque.

Il y a un an, les organisations syndicales françaises entamaient la construction d'un processus unitaire qui allait les conduire à proposer une plateforme revendicative et un agenda revendicatif inédit.

Ces grandes dates, articulées aux nombreuses luttes dans les entreprises, ont permis d'obtenir quelques mesures, certes largement insuffisantes, mais atté-



nuant certains effets de la crise, améliorant certaines situations de salariés.

Des succès revendicatifs méritent d'être analysés :

Des entreprises sous-traitantes, menacées de fermeture, ont réintégré des groupes industriels qui les avaient vendues il y a quelques années.

Une filière nationale de déconstruction des navires en fin de vie a été gagnée.

Tout récemment, le gouvernement a été contraint de revenir sur la majoration des droits des femmes pour la retraite...

Mais tout cela reste encore loin des attentes et des nécessités pour construire une issue réelle et durable à la crise.

L'essentiel est devant nous !!!

Ensemble, il nous faut construire un rapport de force puissant pour nous faire entendre et obtenir partout

l'ouverture de négociations sur :

- ✓ une nouvelle répartition des richesses dans les entreprises, plus favorables aux salariés,
- ✓ des droits d'intervention démocratiques dans les choix des entreprises.

Plus que jamais, la CGT propose aux salariés de s'engager dans l'action revendicative pour :

- ✓ l'augmentation du pouvoir d'achat ;
- ✓ la défense des emplois et de nos industries ;
- ✓ l'investissement massif dans l'appareil de production et l'emploi ;
- ✓ une véritable « Sécurité sociale professionnelle » ;
- ✓ une protection sociale solidaire et de haut niveau ;
- ✓ des services publics et une fonction publique de qualité
- ✓ pour la régularisation des salariés sans papiers...

Ne les laissons pas recommencer comme avant !!!

Le sauvetage du système financier a laissé de côté les attentes sociales et lourdement hypothéqué les capacités d'investir pour l'avenir. Les choix retenus conduisent à :

- ✓ des emplois détruits par centaines de milliers,
- ✓ des centaines de milliers de jeunes jetés dans la précarité,
- ✓ des salaires en berne,
- ✓ une souffrance inhumaine au travail,
- ✓ les Pme, les sous-traitants subissent les diktats des grands groupes,
- ✓ une explosion sans précédent de la dette publique,
- ✓ explosion du travail illégal,
- ✓ une protection sociale au bord de l'asphyxie.

SOMMAIRE

Suicides au travail	Page 1
Sept syndicats pour un 7 octobre	Page 1
Ne laissons pas les affaires du monde au monde des affaires	Page 2
Sommet du G20 : le compte n'y est pas	Page 3
En Bref	Page 4

**La CGT des Landes sur Internet
c'est sur:**

www.cgt-landes.org

Le compte n'y est pas !

Ce sommet s'est déroulé dans un contexte de dégradation de la situation pour la grande majorité des salariés, des retraités et les privés d'emploi.

Le communiqué souligne le rôle plus important des pays émergents, notamment la Chine, l'Inde et le Brésil ; les pratiques inadmissibles comme les bonus sont évoquées, mais les intentions affichées sont loin de répondre aux attentes et préoccupations du monde du travail, et demandent encore à être mises en œuvre.

Alors que grâce à l'injection de milliards d'euros, la crise a été de courte durée pour les financiers qui sont les premiers responsables de la crise, elle se prolonge pour les salariés qui continuent d'en subir les conséquences dévastatrices.

La Cgt, comme l'ensemble des organisations syndicales affiliées à la Confédération syndicale internationale, considère qu'il faut mettre fin à cette situation scandaleuse où ce sont encore et toujours les salariés qui doivent payer pour une crise dont ils ne sont pas responsables, mais victimes.

Cela nécessite de répondre à cinq urgences auxquelles le G20 de Pittsburgh n'a pas répondu :

1) La priorité doit être donnée à l'emploi avec l'application du Pacte Mondial pour l'Emploi élaboré par l'OIT. Il faut créer des emplois de qualité, augmenter les salaires, mettre en œuvre et renforcer les systèmes de protection sociale. Il faut prendre des mesures urgentes en direction des jeunes pour qu'ils ne soient pas une génération sacrifiée.

2) On ne peut pas revenir à la situation antérieure à la crise. Il faut prendre des mesures concrètes pour revitaliser l'activité économique sur des bases plus saines et plus équilibrées, favoriser l'économie réelle, productive, créatrice d'emplois par rapport à la sphère financière. Il s'agit de mettre fin à la croissance des inégalités entre pays, entre travailleurs et entre générations.

3) L'indispensable régulation du système financier international ne peut pas être laissée au soin des seules institutions financières internationales et des banques. Les faux semblants de la déclaration sur les bonus des traders se traduisent par une légitimation de fait de la spéculation. De même, sur l'encadrement des marchés de gré à gré, des hedge funds, produits dérivés et de la titrisation, rien n'est envisagé. Quant aux paradis fiscaux, on a assisté à une véritable pantalonnade avec le blanchiment de pratiquement tous les pays concernés, grâce à

des accords qui ne les engagent pas à grand-chose. Il faut une vraie régulation du système financier, et les salariés et leurs représentants doivent participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de cette régulation.

4) Le Fonds Monétaire International voit son rôle et ses moyens encore renforcés. Cela accentue la nécessité d'une réforme profonde de cette institution, de même que la Banque Mondiale. En particulier, il faut augmenter les aides en direction des pays les plus pauvres qui en ont un besoin urgent. La modification à la marge (5%) des droits de vote au sein du FMI en faveur des pays émergents, notamment la Chine et le Brésil, ne change pas fondamentalement la réalité du pouvoir au sein de cette institution ni les fondements de ses politiques d'ajustement structurel. Les aides et prêts du FMI comme de la Banque Mondiale doivent être accordés sur des critères liés à l'emploi, à la protection sociale et au respect des droits sociaux fondamentaux (droit à l'organisation et à la négociation collective, interdiction du travail des enfants et du travail des prisonniers, interdiction des discriminations).

Par ailleurs, il est significatif que les questions monétaires aient été escamotées une fois de plus. Les négociations commerciales en cours et à venir doivent prendre en compte les exigences de création d'emplois décents et les droits sociaux.

5) Pour sortir de la crise, il faut faire payer les principaux responsables de cette crise et d'abord les capitaux financiers. Une taxation des transactions financières permettrait de dégager les ressources nécessaires pour financer les investissements publics et développer l'emploi, en particulier dans la perspective d'une économie écologique et durable à l'échelle de la planète. Une taxe de 0,05 % sur chaque transaction assurerait un rendement de 600 milliards de dollars par an soit 10 fois plus que le montant annuel de l'aide accordée par les pays développés aux pays pauvres.

Les 20 chefs d'Etat réunis à Pittsburgh se sont décernés un satisfecit à l'issue du sommet. On est pourtant loin du compte. Le bilan est des plus modestes, en tout cas très en deçà de ce qu'il faudrait faire pour vraiment sortir de la crise. Une véritable issue à la crise exige de répondre aux exigences formulées par les organisations syndicales. Elles rejoignent celles exprimées par les salariés français à travers leurs multiples actions au cours des derniers mois. La Cgt continuera à mobiliser les salariés sur ces bases dès le 7 octobre dans l'unité et dans toute la France.



Mesures "en faveur" des jeunes

Les jeunes sont les premières victimes de la crise. Plus de 20 % des moins de 25 ans vivent en dessous du seuil de pauvreté.

De toutes les catégories d'âge, les jeunes sont les plus touchés par le chômage (24%). Les mesures annoncées par le Président de la République en faveur des jeunes ressemblent plus à un bouquet de propositions mal ficelées qu'à une politique qui favoriserait véritablement l'insertion des jeunes dans le monde du travail.

Même si certaines mesures annoncées peuvent aider certains jeunes à percevoir une indemnité comme le RSA, les conditions requises pour en bénéficier sont si restrictives (moins de 25 ans, deux ans de travail au cours des trois dernières années, fin de droits à l'assurance chômage) que très peu de monde au bout du compte en bénéficiera. L'expérience risque d'être aussi malheureuse que celle de la prime de 500 euros dont le ministre Wauquiez lui-même a concédé qu'elle était un cuisant échec. La Cgt considère que l'Etat doit être le garant de l'équité de traitement à l'égard de l'ensemble des jeunes. C'est pourquoi elle exige que le bénéfice des mesures annoncées soit étendu à tous les jeunes sans discrimination : les primo, les précaires, les jeunes stagiaires ne doivent pas être oubliés.

Accidentés du travail

Les mesures d'injustice contre les salariés et les assurés sociaux s'accroissent

Être victime d'un accident du travail est une épreuve dont les préjudices ont des conséquences sur la vie privée des salariés. Il y a déjà une première injustice, la réparation n'est que forfaitaire et ne correspond en rien au préjudice subi. Une des premières réparations est l'indemnisation de la perte de salaire due à l'accident. Malheureusement, suivant les différentes conventions collectives, beaucoup d'accidentés ont une grosse perte de revenu. S'ajoute à cela pour toutes les victimes, un scandale : celui des retenues liées aux franchises médicales. Cette perte de revenu est aggravée par la sous déclaration des accidents du travail faisant perdre aux victimes ce droit à réparation. De nombreux rapports font état de cette triche, et il y a des pressions de toutes sortes pour que les salariés renoncent à leurs droits. Les victimes d'accident du travail sont également pénalisées dans le calcul de leur retraite, les périodes indemnisées ne comptent pas dans les 25 meilleures années. Après les cadeaux du bouclier fiscal, les 3 milliards d'euros aux restaurateurs, les milliards distribués aux banques... voilà que le ministre du Budget Eric Woerth, le patron de l'UMP, Jean-François Copé, soutenus par le Président de la République cherchent de l'argent en voulant faire les poches des accidentés du travail. L'accident du travail est une anomalie qui engage la responsabilité des employeurs. Le Code du travail et la juris-

prudence affirment qu'il y a une obligation de résultat quant à la sécurité et la santé des salariés. Le « mal travail » coûte à la collectivité 80 milliards d'euros soit 4 % du PIB. S'il y en a à taxer, ce sont les employeurs responsables de cette situation. Il y a urgence à s'attaquer aux causes plutôt qu'aux victimes. Il est temps de changer le travail pour que les salariés n'y laissent pas leur santé. Non seulement nous ne laisserons pas bafouer ce droit à réparation mais exigeons de l'améliorer. Cette réparation doit correspondre au préjudice subi par les salariés. Cette mesure inique de sanctionner des victimes fragilisées s'ajoute à l'annonce d'une augmentation du forfait hospitalier et aux différents forfaits et franchises créés ces dernières années. Nous la combattons !

Santé

Négociation sur la médecine du travail

La négociation sur la Médecine du travail s'est conclue le 11 septembre 2009. Elle s'est déroulée alors que les atteintes à la Santé se multiplient. Les troubles musculo-squelettiques et les risques psychosociaux sont devenus des problèmes majeurs de santé publique. Ces risques sont associés à des formes d'organisation du travail et de management dont on voit dans l'actualité les conséquences dramatiques qu'ils peuvent avoir sur la santé et la vie des salariés. Dans ce contexte, l'espacement des visites périodiques de deux à trois ans, prévu dans le protocole d'accord, est encore plus inacceptable. Pour le compenser il prévoit un transfert de responsabilité sur les infirmier(es), chargés de réaliser des « rencontres médico-professionnelles » sans définir ces actes ni les formations qu'ils impliqueraient, hors de tout cadre réglementaire et de lien au code de santé publique. Le Patronat a refusé d'aborder question du financement des services de santé au travail, la renvoyant à plus tard. Or ce point constituait un enjeu majeur de la négociation. Le système actuel, qu'il contrôle, se caractérise par son opacité et des inégalités suivant les services de santé au travail. Aucun engagement n'est donc pris pour modifier les modalités de calcul des cotisations des employeurs et leur recouvrement. Cela est d'autant plus regrettable que le titre trois du protocole d'accord prévoit que le patronat garde la majorité dans les structures de base que sont les services locaux de santé au travail même si par ailleurs la gouvernance est mieux encadrée avec le dispositif national et régional prévu. La délégation de la Cgt considère que ce protocole d'accord n'apporte pas de réponses qui permettraient un progrès pour la santé des salariés. Il contient par ailleurs des éléments de reculs inacceptables. Elle reste convaincue que, dans l'intérêt des salariés, les services de santé au travail devraient être placés sous la responsabilité de la Sécurité Sociale. La Cgt fera connaître sa position définitive sur ce protocole d'accord.